

## Note de service

**Destinataires :** Bénéficiaires du paiement de transfert d'Emploi Ontario (EO)

**Expéditeur :** David Cronin, directeur  
Direction du soutien à la prestation des programmes

**Date :** Le 29 mars 2022

**Objet :** Définition de « jour ouvrable » et jours fériés

---

Le ministère a reçu des demandes de renseignements sur la question de savoir si les fournisseurs de services d'Emploi Ontario (EO) et les gestionnaires de système de services (GSS) doivent rester ouverts les jours fériés, comme le lundi de Pâques.

L'entente de paiement de transfert de l'Ontario (EPTO) de l'Ontario n'exige pas que les fournisseurs de services ou les GSS soient ouverts exclusivement durant les jours ouvrables du gouvernement. Au contraire, selon certaines lignes directrices de programme, on s'attend à ce que les fournisseurs de services travaillent le soir et la fin de semaine pour répondre à la demande locale de services. Ces attentes sont énoncées, le cas échéant, dans l'annexe « C » de votre EPT.

Il existe une définition de « jour ouvrable » mais, comme cela a été [communiqué précédemment](#), elle se rapporte aux dispositions relatives à l'avis, qui précisent le nombre de jours qui doivent s'écouler avant que l'avis envoyé par courrier ou par courriel ne prenne effet, plutôt qu'aux attentes pour rester ouvert aux affaires.

Des renseignements sur la manière de traiter les différents jours fériés sont disponibles dans la [Loi de 2000 sur les normes d'emploi](#). Il incombe à votre organisation de se familiariser avec votre EPT et avec la Loi, et de déterminer l'effet de ces obligations sur vos activités. Des renseignements supplémentaires concernant vos droits et obligations en matière d'emploi en Ontario sont disponibles dans « [Votre Guide de la Loi sur les normes d'emploi](#) », sur le site Web Ontario.ca.

Si vous avez des questions concernant le contenu de la présente note de service, veuillez prendre contact avec la représentante ou le représentant de votre ministère.

Merci,

David Cronin  
Directeur

c.c. : Charles Bongomin, Région du Centre – directeur régional par intérim  
Heather Cross, Région de l'Ouest – directrice régionale  
Luc Desbiens, Région du Nord – directeur régional par intérim  
Tariq Ismati, Région de l'Est – directeur régional